

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 FEVRIER 2014

Le vendredi 28 février deux mil quatorze, à dix-neuf heures, s'est réuni en Assemblée Générale à PIERRES, maison des associations, le Comité du Syndicat Mixte de la Région de Maintenon pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères, sur la convocation du 21 février 2014 de son président, **Monsieur Daniel MORIN**.

Assistaient à la réunion, les délégués des communes et des Communautés de Communes suivantes :

Communauté de Communes du Val de Voise:

Jack BENOIST, Henri FERRO, Gérard GARNIER, Jacques LEBRIS, Gérard LEFEBVRE, Stéphane LEMOINE, Jocelyne PETIT, Michel REVERSE.

Communauté de Communes du Val Drouette:

Catherine DUSSER, Michel ELIAS, Annie LENORMAND, Jean-Pierre RUAUT (jusque point 2).

Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon :

Catherine BRETEGNIER, Jeannine BRUNO, Monique BONÉ, Thierry DELARUE, Jean-Michel DEROCQ, Ann GRÖNBORG, Albert MARSOT, Marie Laure MÉZARD, Daniel MORIN, Claudie PICHOT, Danièle SAVILLE.

Communauté de Communes des Quatre Vallées :

Huguette BÉRAUD, Alain BREBION, Nicole CAILLEAUX, Bernard DUVERGER, Paul LE RAVALLEC, Henry VIMARD, René SCHOLL.

Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise :

Gérard AUDELAN.

Les Communautés de Communes étaient toutes représentées.

Procurations :

M. BOYER – CC du Val Drouette, donne pouvoir à **Mme DUSSER** - CC du Val Drouette

Melle LEFORT – CC 4 Vallées, donne pouvoir à **M. VIMARD** – CC 4 Vallées

M. HALLINGER – CC Val de Voise, donne pouvoir à **Mme PETIT** - CC Val de Voise.

M. RUAUT – CC du Val Drouette, donne pouvoir à **M. DEROCQ** – CCTVM (à partir point 3)

Assistaient également à la séance :

Mmes LAFONT et LEGAZ, secrétaires du Syndicat,

1) Élection du secrétaire de séance :

Mme BERAUD, déléguée de la CC des Quatre Vallées, est élue secrétaire de séance.

2) Débat d'orientation budgétaire :

Monsieur le Président donne la parole à Madame PETIT qui expose ce qui suit.

Caractéristiques de l'année 2013 :

La mise en place d'un nouveau mode de collecte avec le nouveau marché avec des bacs pucés sur tout le territoire.

La collecte séparative avec les emballages d'un côté et les journaux magazines de l'autre côté a été remplacée par une collecte en mélange ce qui a permis d'avoir un flux homogène sur l'intégralité du SITREVA.

Le budget 2013 préparé avec des marges de manœuvre faibles afin de limiter la participation des contribuables.

Malheureusement l'entreprise retenue a sous-estimé la morphologie de notre territoire. La collecte mécanisée s'est montrée relativement inadaptée en particulier dans les centres villes et ceux des villages, et aux problèmes mécaniques des camions. Ce qui a conduit à des dysfonctionnements importants et s'est soldé par une grève des agents de l'entreprise. La reprise du travail a été conditionnée à la signature d'un protocole pour mettre fin au contrat signé avec l'entreprise Brangeon.

Ce protocole définit les modalités de fin de contrat fixées au 28 février 2014.

Réalisations du budget 2013 :

Fonctionnement Dépenses	Prévisions	Réalisés
011	5 275 297	5 140 796,07
012	156 303	153 422,38
65	380 667	375 405,49
67	377 218	377 218,00
042	191 749	516 557,79
022	0	0
Total	6 381 234	6 563 399,73
Virement section d'investissement	0	0
Total	6 381 234	6 563 399,73

Fonctionnement Recettes	Prévisions	Réalisés
013	17 580	20 084,75
73	4 373 001	4 634 461,80
74	1 521 658	1 295 857,45
77	8 334	85 473,84
042	20 464	280 274,70
Recettes de l'exercice	5 941 037	6 316 152,54
Excédents reportés	440 197	440 197,91
Total des recettes	6 381 234	6 756 350,45

Balance dépenses recettes : 192 950,72

Investissement Dépenses	Prévisions	Réalisés
001	0	0
13 s	0	0
040	26 397	286 207,59
20	29 089	1 528,49
21	551 320	220 612,31
23	609 209	35 979,54
Total des dépenses	1 216 015	544 327,93

Investissements Recettes	Prévisions	Réalisés
10	95 339	95 339,21
13	29 842	0
16	0	0
024	63 500	0
040	191 749	516 557,79
021	0	0
Recettes de l'exercice	380 430	611 897,00
001 Excédents reportés	835 585	835 586,37
Total des recettes	1 216 015	1 447 482,37

Balance dépenses recettes : 903 154,44

Commentaires :

L'année 2013 s'est soldée par un déficit de fonctionnement de 247 247,20 € dû à la subvention de l'Ademe non perçue, diminuant d'autant les excédents à reporter.

Evolution des tonnages :

OM en 2012 - 8136 tonnes, en 2013 - 7715 tonnes

TRI en 2012 - 1680 tonnes, en 2013 - 1817 tonnes

Déchetteries en 2012 - 13479 tonnes, en 2013 - 13443 tonnes

Nécessité absolue de réaliser un nouveau local compte tenu des problèmes de sécurité posés par le local de Jonville.

Prévisions 2014.

Un avantage pour la partie investissement : Pas d'emprunt en cours.

Un projet : la construction d'un local, dont le financement pourrait être prévu sur deux années.

Deux éléments à prendre en compte pour la partie fonctionnement :

- estimer les différents tonnages des déchets à collecter et à traiter
- prévision SITREVA, pas d'augmentation en 2014 (3.582 189 € HT + 10% TVA)

S'ajoute, cette année, :

l'application des décisions prises lors du conseil syndical du 17 décembre 2013, qui conduisent à prévoir les incidences budgétaires concernant la collecte des déchets, selon trois périodes :

- Janvier-Février 2014 : marché avec l'entreprise BRANGEON, forfaitaire 224.770€ (estimation pour février : inconnue tonnage et KM de la collecte des végétaux).
- Mars au 31 Août 2014 : mise en place d'une régie provisoire avec en particulier, reprise du personnel « BRANGEON ».
- Septembre à Décembre 2014 : prestation de service (nouveau marché).

Le passage de 7% à 10% du taux de TVA engendre une dépense supplémentaire estimée à 135.856 €.

Eléments supplémentaires à prendre en compte :

- l'adhésion des communes de Faverolles (928ha), Croisilles (479ha), Les Pinthières (190ha), Saint-Laurent-La-Gâtine (460ha) et Chaudon (1668ha) du canton de Nogent Le Roi au 1^{er} avril 2014 soit 3 725ha.
- l'augmentation des bases dont l'évolution moyenne sur trois années a été de 2,13%.
Montant total des bases 2013 : 25.482.725
Estimation des bases pour 2014 - 25.992.380 + bases des nouvelles adhésions -2.018.717 (9/12^{ème}) : Produit attendu : 4.786.958
- L'intégration du SICTOM de la région de Châteaudun au SITREVA qui permettra de ne pas augmenter les tarifs des syndicats primaires au SITREVA.

Basées sur une TEOM à 17%, 17,66 % pour le centre-ville de Maintenon, 17,68% pour Nogent le Roi, les grandes lignes du budget 2014 pourraient être les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Frais des collectes :	675.000 €
SITREVA (Traitement déchèteries - Traitements OM - Frais fixes)	3.940.413 €
Frais de personnel	
Permanent	131.000 €
Régie provisoire	357.000 €
Location "Jonville"	57.000 €
Dotation aux amortissements :	186.738 €
RECETTES	
Produit de la TEOM	4.786.958 €
Recettes SITREVA	1.000.000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES

Opérations d'ordre	17.432 €
Immobilisations incorporelles	11.975 €
Immobilisations corporelles	232.400 €
Travaux (local)	1.400.000 €

Recettes

Dotations et subventions	67.328 €
Emprunt (local + tva 2ans)	700.000 €
Immobilisations	186.738 €

Commentaires :

L'année 2014 sera particulière due à la régie de collecte provisoire.

Malgré tout il faudra, à un moment donné, décider

- de l'application ou non de la loi relative à la mise en œuvre du grenelle de l'environnement et de la réglementation R437.
- De la mise en place de la redevance spéciale.

La demande d'une seconde collecte pour Gallardon est à l'étude.

Le bâtiment sera amorti sur une durée de 30 ans au lieu de 20 ans.

Par principe, une demande de subvention auprès de la région sera réalisée.

3) Création de postes :

Monsieur le Président rappelle que lors de l'assemblée générale du 5 février 2014, il a été adopté la création de 7 postes d'adjoint technique de 2ème classe (ripeur) dont 3 postes en CDD.

Considérant qu'un des postes de ripeur a été refusé par un agent en CDI, il convient de délibérer sur la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe (ripeur) en CDD pour un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le comité syndical vote 34 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe (ripeur) en CDI et donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les pièces afférentes à cette affaire.

4) Adhésion à Action Emploi :

Monsieur le Président rappelle la délibération 2013-47 du 17 décembre 2013 relative au protocole transactionnel avec l'entreprise Brangeon Environnement, et la délibération 2013-48 du 17 décembre 2013 portant création d'une régie de collecte provisoire,

Considérant la reprise en régie provisoire de la collecte, le syndicat peut être amené à recruter du personnel, en remplacement d'agents en maladie ou congés, pour quelques jours.

Il est proposé d'adhérer à Action emploi, situé à Epernon, qui pourra nous fournir du personnel très rapidement. Le cout de cotisation annuel, pour 2014, est de 16€.

Après en avoir délibéré, le comité syndical vote 34 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, l'adhésion à Action Emploi

5) Questions diverses :

La séance est levée à 20 heures 28.

Le Président,

Daniel MORIN